



Ressources **enseignement moral et civique**Laïcité et enseignement moral et civique



Laïcité et enseignement moral et civique

1. La laïcité au coeur des valeurs de la République et de l'école

La laïcité occupe une place singulière au sein des valeurs qui sont au fondement de la République française et de l'école : elle fait en effet partie du contrat social, du contrat scolaire et du contrat pédagogique qui lie enseignants et élèves.

- La laïcité fait partie du contrat social depuis la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 faisant de la République française un État laïque. Le préambule de la Constitution de 1946 ainsi que la Constitution de la V^e République (1958) l'ont consacrée « principe constitutionnel de la République française ». La laïcité de l'État a pour conséquence sa neutralité à l'égard des religions, des convictions et des options spirituelles. Pour le citoyen, elle signifie le découplage de la citoyenneté et de l'appartenance confessionnelle assorti de la garantie de la liberté de conscience comme droit fondamental.
- La laïcité fait partie du contrat scolaire depuis la fin du XIX^e siècle pour l'école primaire : elle est l'un des trois piliers de l'école républicaine avec la gratuité et l'obligation. La loi du 15 mars 2004, interdisant aux élèves le port de signes religieux ostensibles dans les premier et second degrés, a renforcé ce principe en protégeant ainsi les élèves de tout prosélytisme au sein des écoles et des établissements scolaires.
- La laïcité fait aussi partie du contrat pédagogique implicite qui lie enseignants et élèves, ce que rappelle la Charte de la laïcité à l'école, tout particulièrement les articles 6, 7, 8, 9, 11, 12 et 13 : par ses contenus, ses méthodes et ses objectifs, l'école est laïque. Les enseignants se font une obligation de l'objectivité et de l'impartialité ; ils s'engagent à transmettre à tous les élèves une culture commune et partagée (art. 7 de la Charte de la laïcité à l'école).

Que ce soit au niveau de la classe, de l'école ou de l'établissement, les conseils d'élèves permettent ainsi à un groupe d'élèves de se responsabiliser collectivement et à chacun d'eux de s'y intégrer, favorisant ainsi le développement de la solidarité, tout en contribuant à l'amélioration du climat scolaire.





2. La laïcité dans les programmes de l'enseignement moral et civique

Dans les programmes de l'enseignement moral et civique, la laïcité est à la fois un cadre, une méthode, une éthique et un contenu d'enseignement.

Un cadre

Ainsi que le rappellent les principes de l'Enseignement moral et civique, « L'éducation morale n'est pas du seul fait ni de la seule responsabilité de l'école ; elle commence dans la famille. L'enseignement moral et civique se fait quant à lui dans le cadre laïque qui est celui de la République. Ce cadre impose de la part des personnels de l'Éducation nationale une évidente obligation de neutralité, mais celle-ci ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises. Les enseignants et les personnels d'éducation sont au contraire tenus de promouvoir ces valeurs dans tous les enseignements et dans toutes les dimensions de la vie scolaire. »

Comme cadre, la laïcité doit être comprise comme garante de la séparation et du respect réciproque des principes de l'éducation dans la sphère publique et la sphère privée.

Une méthode

Comme méthode, la laïcité doit être comprise comme condition de l'exercice du jugement critique et d'une pensée affranchie des préjugés. La laïcité suppose des valeurs : la liberté de pensée, la liberté de croyance et de conviction, le refus des dogmes, le droit au doute, le droit à l'erreur, le goût de la démonstration et la recherche de la preuve, l'objectivité, la tolérance, le goût de la recherche de la vérité, l'acceptation des désaccords. S'appuyant sur ces valeurs, la liberté d'expression s'exerce toujours, à l'école comme dans la société, dans le respect des règles et des lois communes.

Une éthique

Quel que soit le domaine d'enseignement, enseigner à l'école de la République suppose toujours la mise en œuvre d'une éthique laïque enseignante : elle se traduit dans l'interdiction de tout prosélytisme, de toute propagande et de toute pression exercés sur les élèves, mais aussi dans le refus de l'endoctrinement, dans la vigilance à l'égard des préjugés, des stéréotypes et des vérités toute faites. Ce que formule l'art. 12 de la Charte de la laïcité à l'école :

« Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique ».

Ressources **enseignement moral et civique**Laïcité et enseignement moral et civique



Ce principe est électivement mis en œuvre dans le cadre de l'enseignement moral et civique où sont questionnées et discutées les valeurs, où la parole de l'élève est placée au cœur des séances, où l'élève est mis en situation d'exprimer et d'argumenter son point de vue, où les désaccords peuvent surgir au sein de la classe témoignant de la « diversité des visions du monde ».

Un objet d'enseignement et d'apprentissage

Dans les programmes de l'enseignement moral et civique, la laïcité est aussi un objet d'enseignement : l'élève apprend comment et pourquoi elle est un principe organisateur du vivre ensemble dans la République française, notamment à travers l'étude de la Charte de la laïcité à l'école, qui peut faire l'objet d'une approche à tout âge, pourvu que ses contenus soient adaptés à la maturité des élèves.

Elle fait également l'objet d'une approche nourrie par l'histoire dans le cadre d'un travail sur la conquête des droits fondamentaux, autour de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, par exemple.

Elle a aussi toute sa place, à l'école primaire notamment, dans le cadre du travail sur les règles de vie de la classe et de l'école. C'est là le moyen de redynamiser l'apprentissage des règles de vie en montrant leur lien intrinsèque avec les valeurs communes.

Un principe guide l'apprentissage de la laïcité comme contenu d'enseignement : une approche conceptuelle n'est pas souhaitable, la laïcité étant un concept trop abstrait et trop difficile pour les élèves, notamment les plus jeunes ; un support concret (Charte de la laïcité à l'école, textes fondateurs de la République et de la démocratie, règles de vie, situations de classe…) est toujours préférable.